

ASSURANCES

Proposition de loi n° 176 visant à permettre la recherche des bénéficiaires des contrats d'assurance vie non réclamés et en déshérence

Assemblée nationale (première lecture)

Dépôt le 21 septembre 2007 par M. Jean-Michel Fourgous et M. Yves Censi

Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République - Rapporteur : M. Eric Straumann (2 octobre 2007) - Rapport n° 274 (10 octobre 2007)

Discussion et adoption le 11 octobre 2007 - Proposition de loi n° 43

Nouveau titre : "Proposition de loi visant à permettre la recherche des bénéficiaires des contrats d'assurance vie non réclamés et en déshérence et garantissant les droits des assurés"

Sénat (première lecture)

Dépôt le 18 octobre 2007 - N° 40

Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale - Rapporteur : M. Henri de Richemont - Rapport n° 63 (2007-2008) (30 octobre 2007)

Discussion et adoption le 7 novembre 2007 - Proposition de loi n° 19 (2007-2008)

Nouveau titre : "Proposition de loi permettant la recherche des bénéficiaires des contrats d'assurance sur la vie non réclamés et garantissant les droits des assurés"

Assemblée nationale (deuxième lecture)

Dépôt le 8 novembre 2007 - N° 397

Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République - Rapporteur : M. Eric Straumann - Rapport n° 447 (5 décembre 2007)

Discussion et adoption définitive le 11 décembre 2007 - Proposition de loi n° 62

Promulgation

Loi n° 2007-1775 du 17 décembre 2007 publiée au J.O. du 18 décembre 2007 (p. 20358)

PREMIÈRE LECTURE

Avant la discussion des articles [11 octobre 2007] (p. 2715)

Présentation du rapport de la commission des lois
M. Eric Straumann (p. 2715)

Intervention du Gouvernement
M. Luc Chatel (p. 2716)

Discussion générale

M. Yves Censi (p. 2717) ; M. Alain Vidalies (p. 2718) ; M. Michel Hunault (p. 2719) ; M. Jean-Michel Fourgous (p. 2720)

Intervention du Gouvernement
M. Luc Chatel (p. 2721)

Discussion des articles [11 octobre 2007] (p. 2721)

Interventions du Gouvernement dans la discussion des articles, amendements et sous-amendements :
M. Luc Chatel (p. 2722 à 2726)

Interventions du rapporteur dans la discussion des articles, amendements et sous-amendements :
M. Eric Straumann (p. 2722 à 2726)

Avant l'article 1er

Adt n° 11 de M. Eric Straumann (revalorisation du capital garanti en cas de décès de l'assuré) (p. 2721) : adopté (p. 2722)

Adt n° 9 du Gouvernement (délai de versement de la rente ou du capital au bénéficiaire - suppression de la possibilité de refuser le rachat en cas de paiement d'un pourcentage limité de primes) : adopté (p. 2722)

Article 1er (consultation du répertoire national d'identification des personnes physiques par les organismes professionnels de l'assurance et de la prévoyance - création de traitements de données ayant pour objet la recherche des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance sur la vie décédés) (p. 2722) : adopté (p. 2723)

Adts n°s 3 et 4 de M. Guy Geoffroy (p. 2722)

Après l'article 1er

Adt n° 2 de Mme Laure de La Raudière (obligation de recherche du bénéficiaire de l'assurance sur la vie en cas de décès de l'assuré par les entreprises d'assurance) : adopté (p. 2723)

Adt n° 1 de M. Alain Vidalies (obligation de recherche du bénéficiaire de l'assurance sur la vie en cas de décès de l'assuré par les entreprises d'assurance) : devenu sans objet (p. 2723)

Adt n° 5 rectifié de M. Yves Censi (deux ans après le terme du contrat, obligation d'information de l'assureur à l'égard du souscripteur ou des bénéficiaires s'il est décédé) (p. 2723) : retiré (p. 2725)

Article 2 (consultation du répertoire national d'identification des personnes physiques par les organismes professionnels représentatifs des mutuelles et de leurs unions - création de traitements de données ayant pour objet la recherche des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance sur la vie décédés) : adopté (p. 2725)

Article 3 (obligation de recherche du bénéficiaire de l'assurance sur la vie en cas de décès de l'assuré par les mutuelles et leurs unions) : adopté après modification (p. 2725)

Adt n° 8 de M. Eric Straumann : adopté (p. 2725)

Après l'article 3

Adt n° 6 de M. Yves Censi (encadrement des conditions et des effets de l'acceptation du bénéfice d'un contrat d'assurance sur la vie - situation du bénéficiaire ayant donné la mort à l'assuré) (p. 2725) : adopté après modification (p. 2726)

Sous-adt n° 12 de M. Eric Straumann (de précision) : adopté (p. 2726)

Sous-adt n° 10 de M. Eric Straumann (30 jours au moins après la signature du contrat) : adopté (p. 2726)

Sous-adt n° 13 de M. Eric Straumann (de précision) : adopté (p. 2726)

Titre

Adt n° 7 rectifié de M. Eric Straumann (titre complété par : "et garantissant les droits des assurés") : adopté (p. 2726)

Vote des groupes

Groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche : pour : M. Alain Vidalies (p. 2719)

Groupe Nouveau Centre : pour : M. Michel Hunault (p. 2720)

Groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire : pour : M. Jean-Michel Fourgous (p. 2721)

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi (p. 2726)

DEUXIÈME LECTURE

Avant la discussion des articles [11 décembre 2007] (p. 5155)

Intervention du Gouvernement
M. Luc Chatel (p. 5155)

Présentation du rapport de la commission des lois
M. Eric Straumann (p. 5156)

Discussion générale
M. Yves Censi (p. 5157) ; M. Alain Vidalies (p. 5158) ; M. Pierre Gosnat (p. 5159)

Discussion des articles [11 décembre 2007] (p. 5160)

Article 1er A (revalorisation du capital garanti en cas de décès de l'assuré) : adopté (p. 5160)

Article 1er B (délai de versement de la rente ou du capital au bénéficiaire et suppression de la possibilité de refuser le rachat) : adopté (p. 5160)

Article 1er (consultation du répertoire national d'identification des personnes physiques par les organismes professionnels de l'assurance et de la prévoyance et création de traitements de données ayant pour objet la recherche des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance sur la vie décédés) : adopté (p. 5160)

Article 1er bis A (rapport d'information au Parlement sur les contrats d'assurance sur la vie non réclamés) : adopté (p. 5160)

Article 2 (consultation du répertoire national d'identification des personnes physiques par les organismes professionnels représentatifs des mutuelles et de leurs unions et création de traitements de données ayant pour objet la recherche des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance sur la vie décédés) : adopté (p. 5160)

Article 4 (encadrement des conditions et des effets de l'acceptation du bénéfice d'un contrat d'assurance sur la vie - situation du bénéficiaire ayant donné la mort à l'assuré ou au stipulant) : adopté (p. 5160)

Article 5 (protection du majeur sous tutelle ou curatelle dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie) : adopté (p. 5160)

Article 6 (suppression d'une disposition en désuétude) : adopté (p. 5160)

Article 7 (coordination) : adopté (p. 5160)

Vote des groupes

Groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche : pour : M. Alain Vidalies (p. 5159)

Groupe Gauche démocrate et républicaine : pour : M. Pierre Gosnat (p. 5160)

Adoption définitive de l'ensemble de la proposition de loi (p. 5160)